

Date	Déléataire	nature	Objet
03/12/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2024_36 Fourniture et pose d'un monument en granit tarn st salvy au cimetière Huguenet et Fils Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il y a lieu de poser un monument en granit au cimetière, DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec la société Huguenet et fils dont le siège est à Sault (84) 16, Place des Aires, un devis pour la pose et la fourniture d'un monument en granit au cimetière dont le montant total s'élève à la somme de 2 400.00€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.

